

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mai 2026	N° 2026-169

Convocation du 15 mai 2026

Aujourd'hui vendredi 22 mai 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE

Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH

M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE

Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN

M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX

M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET


M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN

Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Anne FAHMY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260522-lmc1116598-DE-1-1 Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026 Publié : 29/05/2026
--

	Conseil du 22 mai 2026	<i>Délibération</i>
		N° 2026-169

Approbation d'un contrat de coopération public-public avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP) et l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (IEP) pour la réalisation d'une étude sur ' l'intensification des usages du bâti ' en 2026-2027 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les collaborations entre Bordeaux Métropole et les établissements d'enseignement supérieur sont un enjeu important pour le territoire, comme en témoigne la stratégie Enseignement supérieur et recherche de Bordeaux Métropole adopté en 2016.

Parallèlement, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP) et l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (IEP) ont développé un partenariat pédagogique autour de formations innovantes – respectivement le parcours « Intelligence et Architecture des Territoires » (IAT) et le parcours « Stratégies et Gouvernances Métropolitaines » (SGM) – intégrant des projets collectifs étudiants.

Ces projets, conçus comme des commandes d'étude et de conseil émanant de collectivités ou d'acteurs territoriaux, permettent aux étudiants de se confronter à des situations professionnelles tout en contribuant à la réflexion publique.

Le présent contrat de coopération public-public s'inscrit dans cette dynamique.

Il a pour objet de formaliser un partenariat entre Bordeaux Métropole, l'ENSAP et l'IEP pour la réalisation d'une étude portant sur des priorités ou sujets exploratoires portés par Bordeaux Métropole dans le cadre des stratégies métropolitaines.

D'ores et déjà, Bordeaux Métropole, Sciences Po Bordeaux et L'ENSAP Bx coopèrent dans le cadre de ces projets tuteurés (cf. délibération de septembre 2025 N° 2025-518) et plusieurs études ont été menées dans le cadre du schéma des mobilités métropolitain.

La présente délibération a pour objet de formaliser de nouveau ce partenariat de coopération public-public entre Bordeaux Métropole, Sciences Po Bordeaux et l'ENSAP Bdx pour la réalisation d'une étude 2026-2027 portant sur « l'intensification des usages des bâtiments ».

Cette étude s'inscrit en lien avec les démarches métropolitaines « métropole amplifiée » portant sur la fabrique de la ville sur le « déjà là » ainsi que le plan de résilience et la préservation des ressources par la mutualisation du bâti existant.

Plus spécifiquement, l'étude entend contribuer aux réflexions prospectives que mènent la collectivité sur l'intensification des usages des bâtiments, visant à répondre aux enjeux de vacance, de sous-occupation et de réversibilité des espaces, en cohérence avec les principes de « l'urbanisme circulaire » et de la « ville recyclable ».

Cette étude visera à :

- **documenter** les enjeux théoriques et pratiques de l'intensification des usages (revue de littérature, benchmark, entretiens avec des experts),
- **analyser** le fonctionnement actuel du quartier et le niveau d'intensité d'usage des bâtiments (enquêtes de terrain, chronocartes, rencontres avec les acteurs locaux),
- **proposer** des scénarios prospectifs pour un quartier « intensifié », intégrant des préconisations en matière de politiques publiques, d'aménagement et de gouvernance.

Le financement de l'étude, fixé à **6 000 € HT** (soit 7 200 € TTC), sera versé à l'IEP de Bordeaux, qui assurera la gestion administrative et financière du projet pour le compte des deux établissements. Cette contribution couvrira :

- l'accompagnement pédagogique des étudiants (rémunération des tuteurs, organisation d'un voyage d'étude),
- la valorisation des travaux (exposition, publication, séminaires),
- les frais de gestion administrative (20 % du montant).

Les livrables attendus – un rapport intermédiaire en fin de premier semestre et un rapport final en fin de second semestre – seront directement exploitables par les services de Bordeaux Métropole et pourront nourrir les réflexions en cours, en lien étroit avec l'a'urba (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine) dans le cadre de son programme partenarial.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et l'article 48 sur le renforcement des compétences des métropoles en matière d'aménagement et de développement durable.

VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 14 portant sur la définition des contrats exclus du champ d'application du code de la commande publique, dont les contrats de coopération public-public.

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience) et les articles 191 (Objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols) et 206 (Encouragement à la réversibilité des bâtiments et à l'économie circulaire).

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2016-425 en date du 8 juillet 2016 relative à la stratégie métropolitaine en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2022-639 du 30 septembre 2022 approuvant le PCAET 2023-2028,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2025-272 du 6 juin 2025 adoptant le Plan de Résilience métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Les actions menées par Bordeaux Métropole dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po Bdx et l'ENSAP Bdx pour la réalisation de projets tutorés autour de s'inscrivent pleinement dans l'ambition et les objectifs que la collectivité s'est fixée.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les termes du partenariat relatif l'étude « intensité des usages du bâti existant »

Article 2 : d'imputer la dépense relative à la convention au budget principal de l'exercice 2026, chapitre xx, article xx,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mai 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------